



Coordination sécurité santé sur chantiers temporaires ou mobiles

Vous êtes en phase d'idéation ou d'exécution d'un projet de construction ? Vinçotte assure la prévention et la sécurité des chantiers et des lieux de travail et ce, de l'idéation à la conception du projet.

Your tailor-made solution

La législation relative aux chantiers temporaires et mobiles concerne l'exécution des travaux pour un bâtiment existant, un projet de bâtiment, un chantier, des travaux de voiries, etc. Les experts Vinçotte vous accompagnent dès la phase de conception de votre projet et ce, jusque sa réalisation complète.

Phase de conception

Dès les premiers travaux de réflexion, l'arrêté royal stipule qu'un coordinateur de sécurité doit être désigné pour accompagner le processus de conception afin de prévenir les accidents du travail. Le coordinateur établit un plan de sécurité et de santé (PSS), ouvre le journal de coordination et le dossier d'intervention ultérieure (DIU). Il s'agit de documents qui portent sur la sécurité des personnes qui collaborent sur un projet ainsi que les tiers qui évoluent avec le temps, au fur et à mesure de l'avancée du processus.

Phase d'exécution

Durant la phase d'exécution du projet, le coordinateur de sécurité reste généralement le même que pour celui désigné pour la phase de conception. Celui-ci suit l'ensemble des activités et coordonne tous les aspects de sécurité pour les activités simultanées ou consécutives. Chaque entrepreneur dispose par exemple de ses propres conseillers en prévention/sécurité. Ces derniers travaillent sous l'autorité du coordinateur de sécurité qui a la vue d'ensemble sur les différentes activités. Il travaille sous mandat totalement neutre et n'est lié contractuellement qu'au maître d'ouvrage.

Les coordinateurs Vinçotte ont une formation spécifique et sont par ailleurs tous des experts de niveau A. Ils vous fournissent des conseils de sécurité et des conseils techniques et veillent à ce que tout se passe sans incident. D'autre part, en collaborant avec Vinçotte, vous disposez d'un large éventail de compétences au sein d'une même entreprise. Si un autre contrôle, une autre inspection ou assistance s'avère nécessaire, vous pouvez donc faire appel très rapidement à d'autres experts.

Your result

Grâce à ce service, vous respectez les obligations légales tout en garantissant le bien-être de vos collaborateurs et des tiers. Sur base de chaque contrôle de chantier, réunion ou entretien, un rapport rédigé vous permettra d'informer chaque parti sur la situation précise du projet et sur les éventuels dangers.

Sur base de chaque contrôle de chantier, réunion ou d'entretien, un rapport est rédigé. Celui-ci permet d'informer chaque parti du bon suivi du chantier, de ses manquements éventuels ou des potentiels dangers.

Please note

A.R. 2001/01/25 Chantiers temporaires ou mobiles et modifications suivant A.R. des 19.12.01, 28.08.02, 19.01.05, 31.08.05, 22.03.06 et 17.05.07.

In which situation?

Ce service est destiné à tous les acteurs de la construction :

- services publics
- entreprises de construction

- architectes
- opérateurs immobiliers
- promoteurs
- project managers
- propriétaires
- etc.